

La confiance peut sauver l'avenir



**Fondation catholique reconnue d'utilité publique,** acteur engagé de la prévention et de la protection de l'enfance, Apprentis d'Auteuil développe en France et à l'international des programmes d'accueil, d'éducation, de formation et d'insertion pour redonner **aux jeunes et aux familles fragilisés** ce qui leur manque le plus : la confiance.



# RAPPORT FINANCIER 2019

# SOMMAIRE

<b>Lettre de la trésorière</b>	<b>3</b>
<b>Bilan 2019</b>	<b>4</b>
<b>Compte de résultat 2019</b>	<b>5</b>
<b>Annexe des comptes annuels :</b>	<b>6</b>
A . Faits majeurs de l'exercice, principes et méthodes comptables	<b>7</b>
B. Notes relatives au bilan	<b>8</b>
C. Notes relatives au compte de résultat	<b>12</b>
D . Fondations abritées	<b>14</b>
E . Engagements hors bilan	<b>15</b>
F . Compte d'emploi annuel des ressources	<b>16</b>
<b>Rapport général du commissaire au compte</b>	<b>19</b>



# RAPPORT FINANCIER

## Lettre de la trésorière

**L'activité de la Fondation Apprentis d'Auteuil a continué de se développer en 2019, notamment dans le domaine de l'accompagnement des jeunes à l'autonomie et la protection de l'enfance (+6,5 %) et dans les dispositifs favorisant l'insertion des jeunes. Par ailleurs, la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage entraîne d'importants changements mais aussi une dynamique nouvelle dans nos lycées professionnels.**

**Les résultats de la fondation en 2019 ont été marqués par une hausse significative des dons et des legs (+14 M€) et par un bon contrôle de ses dépenses lui permettant de dégager un résultat d'exploitation positif de 6,6 M€ (-2,4 M€ en 2018).**

**Les évolutions suivantes sont à noter :**

- les contributions versées par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ont augmenté de 12 M€ (+6,5 %), traduisant une forte hausse en nombre de journées de jeunes accueillis (+15 %) ;
- la fondation a commencé à mettre en œuvre cette année le projet « 100 % inclusion » lancé par le Gouvernement dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Grâce au financement obtenu, **plus de 50 dispositifs seront soutenus** (30 existants et 20 nouveaux) et **5 000 jeunes** accompagnés par la fondation et ses filiales sur 3 ans, pour un budget global de 26 M€ dont 10,5 M€ financé par le PIC ;
- Apprentis d'Auteuil a également été un des lauréats du projet « Prépa Apprentissage » qui vise à accompagner vers l'apprentissage 2 150 jeunes sur une durée de 24 mois pour un financement PIC de 7,5 M€ ;
- dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, la fondation a créé son propre Centre de formation d'apprentis (CFA) qui gèrera les jeunes apprentis de ses lycées professionnels ;
- les dons ont progressé de 2,9 M€ alors qu'ils avaient diminué de 5,5 M€ en 2018 ; le niveau de dons antérieur à la transformation de l'ISF en IFI n'a donc pas encore été retrouvé. Les legs encaissés ont augmenté de plus de 11 M€ grâce à plusieurs legs exceptionnels. Le total de la collecte en 2019 est de 120 M€, en hausse de 14 M€ par rapport à 2018. Le portefeuille de legs acceptés et non encore encaissés revient à son niveau de 2014 et 2015 à 164 M€ au 31 décembre 2019.

L'amélioration de la trésorerie et de la capacité de financement de la fondation en 2019 permettent de contribuer au financement des investissements (37 M€, principalement consacrés à la réno-

vation des bâtiments d'accueil des jeunes, à la construction d'un collège et à des travaux de mise aux normes).

La Fondation Apprentis d'Auteuil publie aussi dans ses comptes annuels un compte d'emploi des ressources sur ses revenus globaux et les fonds issus de la générosité du public. Celui-ci fait apparaître **un taux élevé de 81 % d'emploi des ressources provenant de la générosité du public pour l'ensemble de ses missions sociales et éducatives.**

**Face à la crise du Covid-19**, la fondation s'est mobilisée dès le premier jour du confinement pour poursuivre l'accueil des jeunes en protection de l'enfance (MECS), l'activité des foyers de jeunes travailleurs (FJT) et des résidences sociales, maintenir le lien pédagogique et éducatif à distance (établissements scolaires, dispositifs d'insertion, maisons des familles...) et adapter l'ensemble de ses prestations et dispositifs. Bien qu'il soit trop tôt pour avoir une estimation précise des impacts financiers de cette crise sur les comptes de la fondation, nous anticipons néanmoins en 2020 une baisse importante des encaissements de dons et de legs liée notamment à la durée de la période de confinement. Mais nous espérons pouvoir compter sur le soutien de nos partenaires publics et la générosité renouvelée de nos bienfaiteurs.

**La Fondation Apprentis d'Auteuil remercie les donateurs, les testateurs, les entreprises partenaires ainsi que les financeurs publics de la confiance et du soutien apportés à nos actions, qui ont permis d'aider et d'accompagner près de 30 000 jeunes et 6 000 familles.**

Elisabeth PAULY, trésorière

# BILAN 2019

ACTIF (M€)	2019			2018	PASSIF (M€)	2019	2018
	BRUT	AMORT. & PROV.	NET	NET			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>14,3</b>	<b>11,3</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>	<b>FONDS ASSOCIATIFS :</b>		
Immobilisations incorporelles	13,8	11,3	2,5	2,6	Fonds propres	245,8	225,0
Immobilisations incorporelles en cours	0,5		0,5	0,5	Fonds associatifs sans droit de reprise	126,2	117,5
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>693,6</b>	<b>415,5</b>	<b>278,1</b>	<b>269,7</b>	Réserves	40,1	40,8
Terrains et agencements	41,3	7,2	34,1	32,1	Report à nouveau	66,3	72,5
Constructions	540,8	330,5	210,3	210,3	Résultat de l'exercice	13,2	-5,8
Installations techniques, matériel et outillage	44,2	39,0	5,2	4,7			
Autres immobilisations corporelles	52,4	38,8	13,5	11,3	Autres fonds associatifs	57,1	57,3
Immobilisations corporelles en cours	15,0		15,0	11,3	Fonds associatifs avec droit de reprise	22,7	21,5
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>89,4</b>	<b>7,0</b>	<b>82,4</b>	<b>73,6</b>	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	33,5	34,7
Prêts	2,4	1,6	0,9	1,8	Provisions réglementées	1,0	1,0
Titres de Participation	21,5	4,2	17,3	13,4	<b>TOTAL I</b>	<b>302,9</b>	<b>282,3</b>
Autres	65,4	1,2	64,2	58,4	<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>35,9</b>	<b>29,1</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>797,3</b>	<b>433,8</b>	<b>363,5</b>	<b>346,4</b>	<b>FONDS DÉDIÉS</b>	<b>11,1</b>	<b>8,8</b>
Stocks de marchandises et autres approvisionnements	0,1		0,1	0,2	• sur subventions de fonctionnement	4,2	1,9
Avances et acomptes versés sur commandes	1,3		1,3	1,8	• sur autres ressources	6,9	6,9
					<b>TOTAL II</b>	<b>47,1</b>	<b>37,9</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>69,9</b>	<b>7,8</b>	<b>62,2</b>	<b>63,1</b>	Emprunts et dettes auprès des établissements financiers	71,0	77,6
Clients et comptes rattachés	45,2	5,9	39,2	42,3	Emprunts et dettes financières diverses	1,3	1,3
Autres créances	24,8	1,8	23,0	20,8	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2,3	1,3
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17,3	19,5
Valeurs mobilières de placement	3,4		3,4	14,1	Dettes fiscales et sociales	29,0	26,6
Disponibilités	58,4		58,4	42,1	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3,8	6,1
					Autres dettes	5,7	6,6
Charges constatées d'avance	0,9		0,9	0,8	Produits constatés d'avance	9,4	9,3
<b>TOTAL II</b>	<b>134,0</b>	<b>7,8</b>	<b>126,3</b>	<b>122,1</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>139,8</b>	<b>148,2</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>	<b>931,3</b>	<b>441,5</b>	<b>489,8</b>	<b>468,5</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>489,8</b>	<b>468,5</b>

## Engagements reçus

Les legs acceptés par le conseil d'administration s'élevaient à 164,5 M€ (contre 177,5 M€ en 2018)

# COMPTE DE RÉSULTAT 2019

CHARGES (M€)	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	PRODUITS (M€)	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Achats de marchandises et autres approvisionnements stockés	1,8	1,6	Ventes de marchandises	0,3	0,3
Autres achats et charges externes	101,1	95,1	Prestations Aide Sociale à l'Enfance	196,8	184,8
Impôts, taxes et versements assimilés	20,4	15,2	Prestations aux usagers	15,3	15,0
Salaires et traitements	148,0	140,7	Libéralités reçues : dons	37,1	34,2
Charges sociales	60,7	64,6	Libéralités reçues : legs	83,5	72,2
Dotation aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	26,2	25,7	Produits accessoires	12,8	11,9
Provisions pour dépréciation sur actif circulant	3,9	2,6	<b>Sous-Total A</b>	<b>345,7</b>	<b>318,4</b>
Provisions pour risques et charges	10,1	4,7	Production immobilisée		0,1
Subventions humanitaires et autres subventions accordées	8,4	8,6	Subventions d'exploitation	31,9	26,1
Autres charges	5,5	5,2	Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	8,6	10,5
			Autres Produits	6,5	6,4
			<b>Sous-Total B</b>	<b>47,1</b>	<b>43,2</b>
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>386,2</b>	<b>364,0</b>	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>392,8</b>	<b>361,6</b>
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>6,6</b>		<b>Déficit d'exploitation</b>		<b>2,4</b>
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	1,7	5,4	Autres intérêts et produits assimilés	1,6	1,5
Intérêts et charges assimilées	1,4	1,4	Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	5,7	0,2
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2,0		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,9	2,2
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>5,1</b>	<b>6,9</b>	<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>8,2</b>	<b>3,9</b>
<b>Excédent financier</b>	<b>3,1</b>		<b>Déficit financier</b>		<b>2,9</b>
Sur opérations de gestion	1,6	0,7	Sur opérations de gestion	0,8	0,8
Sur opérations en capital	2,9	1,5	Sur opérations en capital	9,5	2,1
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	0,1	0,2
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>4,5</b>	<b>2,2</b>	<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>10,3</b>	<b>3,0</b>
<b>Excédent exceptionnel</b>	<b>5,9</b>	<b>0,8</b>	<b>Déficit exceptionnel</b>		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	8,0	5,8	Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	5,7	4,5
Impôts sur les bénéfices	0,1	0,1			
<b>Excédent</b>	<b>13,2</b>		<b>Déficit</b>		<b>5,8</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>417,0</b>	<b>378,9</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>417,0</b>	<b>378,9</b>
Mise à disposition gratuite de biens et services	29,6	28,1	Prestations en nature	29,6	28,1



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

# A FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE, PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

## A1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La Fondation Apprentis d'Auteuil a signé avec la Caisse des dépôts et consignations le 1er octobre 2019 la convention Plan d'investissement dans les compétences (« PIC ») avec un objectif sur trois ans d'accompagner 5 000 jeunes vulnérables en vue de les insérer socialement et professionnellement.

Le PIC se traduit pour la Fondation Apprentis d'Auteuil par une subvention de 10,5 M€ répartie sur les trois ans du plan.

La Fondation Apprentis d'Auteuil a participé à la création d'une SCI en recevant en contrepartie de son apport d'un bien immobilier, des titres pour une valeur de 4,0 M€.

### FONDACTIONS ABRITÉES SOUS ÉGIDE DE LA FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL

Au 31 décembre 2019, la Fondation Apprentis d'Auteuil abrite vingt-trois fondations :

- Fondation Jullion pour l'enfance dite Papylou et Mamyta ;
- Fondation Un pas avec Toi ;
- Fondation Janine Evain pour la jeunesse défavorisée ;
- Fondation Maître Foujita ;
- Fondation Réussir Vendée ;
- Fondation Bertrand Gonnord ;
- Fondation Ho-Hio-Hen ;
- Fondation François Le Bars ;
- Fondation Patrick de Belloy dite Vers l'Afrique ;
- Fondation Dematte dite A Domani ;
- Fondation Du Russey ;
- Fondation Chevaux porteurs d'espérance ;
- Fondation Paul Clery-Melin ;
- Fondation Clery ;
- Fondation Joanitalorica ;
- Fondation La Balustrade ;
- Fondation Frapin ;
- Fondation Skillez ;
- Fondation Vitagliano ;
- Fondation Ablette-Roger-André ;
- Fondation Jard'IN Cité ;
- Fondation Cholt'aide ;
- Fondation Rolle Theaud.

### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les activités de la Fondation Apprentis d'Auteuil ont commencé à être affectées par la crise sanitaire déclenchée par la pandémie du Covid-19 au premier trimestre 2020 et la fondation s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider le secteur associatif et médico-social (par exemple : annonce du maintien des financements en protection de l'enfance et pour les dispositifs d'insertion, etc.), il est difficile d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. À la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019,



la direction de la fondation n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause sa capacité à poursuivre son exploitation et maintient son activité d'accueil auprès des jeunes (notamment en maisons d'enfants à caractère social) et le lien pédagogique et éducatif avec la majorité des jeunes dont elle a la charge.

## A2. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n° 99-01 et à sa modification par le règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations.

Étant précisé les points suivants :

- En ce qui concerne les amortissements des subventions d'investissement, ceux-ci sont repris dans le compte de résultat, même lorsqu'ils portent sur des investissements non renouvelables.
- Les comptes des fondations abritées sont intégrés dans les comptes de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

# B

## NOTES RELATIVES AU BILAN



### B1. ACTIF

#### B1.1 IMMOBILISATIONS

##### MOUVEMENT DES IMMOBILISATIONS

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE POSTE À POSTE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
<b>Immobilisations incorporelles</b>	14,2		0,8	0,7	14,3
<b>Immobilisations corporelles</b>	668,5		36,4	11,2	693,6
Terrains	38,9	0,6	2,1	0,3	41,3
Constructions	529,3	15,2	5,9	9,6	540,8
Autres immobilisations corporelles	89,0	1,1	7,7	1,3	96,5
Immobilisations corporelles en cours	11,3	-16,9	20,6	0,0	15,0
<b>Immobilisations financières</b>	83,8		7,4	1,9	89,4
<b>TOTAL</b>	766,5	0,0	44,6	13,8	797,3

• La variation nette des immobilisations s'explique notamment par :

La conservation de titres issus de legs	4,0 M€
La conservation d'un bien immobilier issu d'un legs	4,5 M€
Création de l'établissement d'accueil Hortensias	1,9 M€
Rénovation de l'internat Saint-François	1,4 M€

• Les intérêts acquis et non comptabilisés (CNCC bulletin 90-06/93) sur les contrats de capitalisation s'élèvent à 5,8 M€.

## MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE POSTE À POSTE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	11,1		0,8	0,6	11,3
Immobilisations corporelles	398,8		25,4	8,7	415,5
Total terrains et construction	325,8		19,6	7,7	337,7
Autres immobilisations corporelles	73,0		5,8	1,0	77,8
Immobilisations financières	10,3		1,7	5,0	7,0
<b>TOTAL</b>	<b>420,2</b>		<b>27,9</b>	<b>14,3</b>	<b>433,8</b>

## MODALITÉS DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciel	3 à 7 ans
Aménagement des terrains	5 à 10 ans
<b>Construction :</b>	
Structure	35 à 50 ans
Menuiseries intérieures et extérieures	15 à 25 ans
Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC	15 à 25 ans
Électricité, sécurité incendie	15 à 25 ans
Aménagement	10 ans
Installation complexe spécialisée	5 à 10 ans
Matériel et outillage	4 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans
Mobilier d'hébergement	5 ans

La provision pour dépréciation des immobilisations corporelles sur des biens immobiliers non exploités par la fondation et en cours de vente, constituée pour un montant de 2,6 M€ durant l'exercice précédent, a été diminuée à hauteur de 0,3 M€ durant cet exercice.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉ	CAPITAUX PROPRES (EN M€)	POURCENTAGE DE DÉTENTION	VALEUR COMPTABLE NETTE DES TITRES DÉTENUS (EN M€)	CA HT DU DERNIER EXERCICE (EN M€)	RÉSULTAT NET DU DERNIER EXERCICE (EN M€)	DIVIDENDES ENCAISSÉS AU COURS DE L'EXERCICE (EN M€)
Auteuil Insertion	0,3	100%		3,1		
SCI La Cadène	-2,6	98%		0,2		
SCI Sentier Archangé	5,7	100%	5,6			
SCI Rose d'Or	8,1	49,50%	4,0	nc	nc	
<b>TOTAL</b>	<b>11,5</b>		<b>9,7</b>	<b>3,2</b>		

À la date d'arrêté des comptes, les données financières de la SCI Rose d'Or n'étaient pas connues.

À noter que la fondation, actionnaire unique de la SASU Auteuil Insertion a abandonné à son profit une partie de ses créances pour un total de 0,25 M€.

### B1.2 STOCKS

Ils sont essentiellement constitués de marchandises revendues en l'état, de produits alimentaires ainsi que de fournitures scolaires.

### B1.3 CRÉANCES « CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS » ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients et comptes rattachés sont principalement constituées des sommes dues par les conseils départementaux (services de l'Aide sociale à l'enfance) et les familles.

Les autres créances sont essentiellement constituées de subventions à recevoir.

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	- D'UN AN	+ D'UN AN	TOTAL
Clients et comptes rattachés	45,1	0,1	45,2
Autres créances	13,0	11,8	24,8
<b>TOTAL</b>	<b>58,1</b>	<b>11,9</b>	<b>69,9</b>

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes de « créances d'exploitation » se répartit de la façon suivante :

Clients	4,9 M€
Organismes sociaux	0,4 M€
Autres créances	1,1 M€
<b>TOTAL</b>	<b>6,4 M€</b>

## B1.4 TABLEAU DES VARIATIONS DES PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	DOTATION	REPRISE	AUTRES MOUVEMENTS	FIN D'EXERCICE
Provisions sur stocks					
Provisions sur créances clients	4,3	3,4	1,8		5,9
Provisions sur autres créances	1,5	0,4	0,2		1,8
<b>TOTAL</b>	<b>5,8</b>	<b>3,9</b>	<b>2,0</b>		<b>7,8</b>

La variation nette de provision sur les créances clients est principalement constituée de la provision pour créances vis-à-vis des familles et autres créances diverses.

## B1.5 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Elles concernent essentiellement des charges relatives aux « Autres achats et services extérieurs ».

# B2 . PASSIF

## B2.1 FONDS PROPRES ET AUTRES FONDS ASSOCIATIFS

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE SITUATION NETTE SOCIALE	AFFECTATION RÉSULTAT	AUTRES VARIATIONS	RÉSULTAT NET 2019	FIN D'EXERCICE
Fonds associatifs sans droit de reprise	117,5			8,7		126,2
Réserves statutaires ou contractuelles	14,9					14,9
Autres réserves	25,9	-0,7				25,2
Report à nouveau	72,5	-0,1	-6,2			66,3
Fonds associatifs avec droit de reprise	34,6					34,6
Amortissements comptables excédentaires différés	-0,1					-0,1
Dépenses inopposables aux tiers financeurs	-22,2	-2,0				-24,2
Résultats tiers financeurs	9,3	2,8	0,4			12,4
Résultat de l'exercice	-5,8		5,8		13,2	13,2
<b>TOTAL</b>	<b>246,6</b>			<b>8,7</b>	<b>13,2</b>	<b>268,5</b>

La variation constatée durant l'exercice 2019 s'explique essentiellement par :

Le résultat de l'exercice	13,2 M€
La décision d'affectation en fonds propres de legs	8,5 M€

## B2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	ENTRÉE	SORTIE	QUOTE-PART VIRÉE AU RÉSULTAT	FIN D'EXERCICE
Subventions d'investissements	79,8	2,1	-8,2		73,7
Subventions d'investissements inscrites au résultat	-45,1		8,0	-3,2	-40,2
<b>TOTAL</b>	<b>34,7</b>	<b>2,1</b>	<b>-0,2</b>	<b>-3,2</b>	<b>33,5</b>

La variation de la valeur nette comptable est égale au montant des nouvelles subventions d'investissement de l'exercice diminué de la quote-part des subventions virée au compte de résultat, selon le même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations subventionnées. Lorsque le montant de la quote-part est égal à celui de la subvention, ils sont tous deux soldés (hors taxe d'apprentissage). La quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat s'élève en 2019 à 3,2 M€.

## B2.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	DOTATION	REPRISE	FIN D'EXERCICE
Provisions liées à la législation sociale	1,3	2,4		3,7
Provisions pour risques sur établissements et filiales	0,6	0,7		1,3
Provision pour litiges sociaux	2,4	1,9	1,1	3,1
Autres provisions pour risques	0,7	3,0	0,1	3,6
Provision pour indemnités de départ à la retraite	17,4		0,1	17,3
Provision pour restructuration	5,4	2,4	2,3	5,4
Autres provisions pour charges	1,3	0,1		1,4
<b>TOTAL</b>	<b>29,1</b>	<b>10,5</b>	<b>3,8</b>	<b>35,9</b>

Les paramètres de calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont les suivants :

- calcul du nombre de mois d'indemnités à verser en fonction du protocole social ou de la convention collective applicable et de l'ancienneté maximum à l'âge de la retraite ;
- application d'un taux de rotation pour tenir compte de la probabilité de départ en fonction de la catégorie du salarié ;
- application de l'abattement du taux de mortalité en fonction de l'âge du salarié ;
- utilisation pour le taux d'actualisation d'une courbe des taux à long terme publiée par l'institut des Actuaire ;
- utilisation de la méthode du « corridor » pour l'étalement sur dix ans des écarts « actuariels ».

## B2.4 FONDS DÉDIÉS

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	DOTATION	REPRISE	FIN D'EXERCICE
sur subventions	1,9	3,9	1,5	4,2
sur dons, mécénat et philanthropie	4,8	3,4	3,5	4,7
sur ressources des fondations abritées	2,1	0,8	0,6	2,2
sur autres ressources				
<b>TOTAL</b>	<b>8,8</b>	<b>8,0</b>	<b>5,7</b>	<b>11,1</b>

Ce poste permet de suivre la réalisation de projets préalablement définis et non encore réalisés en totalité pour lesquels la fondation s'est engagée vis-à-vis des financeurs ou des donateurs.

Le montant des fonds dédiés de plus de deux ans constitués sur des ressources issues de la générosité du public est de 0,6 M€.

## B2.5 EMPRUNTS

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ		
		DOTATION	REPRISE	FIN D'EXERCICE
<b>EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>71,0</b>	<b>9,9</b>	<b>39,0</b>	<b>22,0</b>
dont : • à 2 ans au maximum à l'origine	0,5	0,5		
• à plus de 2 ans à l'origine	70,5	9,4	39,0	22,0
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>		

Les nouveaux emprunts souscrits durant l'exercice s'élèvent à 9,5 M€ et sont essentiellement destinés à financer des acquisitions immobilières ou des travaux de rénovation des biens immobiliers.

## B2.6 AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

Les autres dettes d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	- D'UN AN	+ D'UN AN	TOTAL
Avances et acomptes reçus	2,3		2,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17,3		17,3
Dettes fiscales et sociales	29,0		29,0
Dettes sur immobilisations	3,8		3,8
Autres dettes	5,7		5,7
<b>TOTAL</b>	<b>58,1</b>		<b>58,1</b>

Les charges à payer incluses dans les postes de « dettes d'exploitation » se répartissent de la façon suivante :

Fournisseurs	2,1 M€
Personnel	11,1 M€
Organismes sociaux	5,5 M€
État	1,2 M€
Autres	1,5 M€
<b>TOTAL</b>	<b>21,3 M€</b>

## B2.7 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Ils concernent pour l'essentiel les produits issus de la facturation de l'activité des établissements de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

### C1. LIBÉRALITÉS REÇUES

Dons : les dons sont comptabilisés lors de leur réception. Compte tenu de la masse des chèques reçus fin décembre, ceux en instance n'ont pu être traités qu'au début de l'année 2020.

Ils ont fait l'objet d'une comptabilisation sur l'exercice 2019, année de leur émission, comme lors des années précédentes.

Legs : sauf décision d'affectation en fonds associatifs, les legs sont comptabilisés en produits dès la réalisation d'un bien, soit dès son encaissement.

### C2. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Elles comprennent aussi bien des subventions de taxe d'apprentissage perçues que des forfaits d'externat et quelques subventions d'exploitation.

### C3. REPRISE SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS – TRANSFERT DE CHARGES

Il s'agit principalement de reprises de provisions sur les risques liés à l'application des nouvelles règles en matière de législation sociale et aux litiges sociaux, des reprises sur provisions des créances ainsi que du transfert des charges des unités de formation par apprentissage (UFA) vers les Centres de formation d'Apprentis (CFA).

### C4. AUTRES PRODUITS

Ils incluent essentiellement des quotes-parts virées au compte de résultat de subventions d'investissement et de taxe d'apprentissage affectée aux investissements.

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	VARIATIONS	
			M€	%
<b>TOTAL</b>	<b>6,5</b>	<b>6,4</b>	<b>0,1</b>	<b>1%</b>
dont quote-part de subventions virées au compte de résultat	3,2	3,1	0,1	3%

### C5. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Ils comprennent notamment les charges d'alimentation, d'entretien, d'eau, d'électricité, de fournitures scolaires, etc., relatives à la vie quotidienne des jeunes, ainsi que les loyers des sociétés d'HLM, le personnel intérimaire et extérieur, les stagiaires, les honoraires, l'entretien et la maintenance du patrimoine ainsi que les frais de communication.

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	VARIATIONS	
			M€	%
Autres achats et charges externes	101,1	95,1	6,1	6%

Loyers en accession à la propriété

Loyers acquittés auprès des sociétés d'HLM pour l'utilisation de lieux d'accueil pour les jeunes.

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	VARIATIONS	
			M€	%
Loyers HLM	0,4	0,6	-0,1	-25%

## RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier dégagé durant l'exercice est de 3,1 M€.

Il est en amélioration de 6,1 M€ par rapport à l'exercice précédent en raison de la reprise des marchés économiques ayant entraîné des reprises de provision pour dépréciation constituées lors de l'exercice précédent.

## RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel dégagé durant l'exercice est de 5,9 M€.

Il est essentiellement constitué grâce aux résultats de cession des éléments d'actifs

La Fondation Apprentis d'Auteuil a consenti durant cet exercice des abandons de créances au profit de :

Auteuil Insertion	0,3 M€
AFEPT	0,9 M€

## AUTRES INFORMATIONS

### C6 . DONS EN NATURE

Les ressources en nature de la fondation sont constituées pour l'essentiel de meubles et de vêtements. Les produits des dons en nature ont atteint 1,2 M€ en 2019.

### C7 . BÉNÉVOLAT ET MÉCÉNAT

L'effectif des bénévoles collaborant à l'œuvre de la fondation en 2019 s'est élevé à 3 508 personnes, dont 24 % de bénévoles réguliers et 76 % de bénévoles occasionnels.

Le nombre de bénévoles réguliers passe de 1 172 en 2018 à 904 en 2019.

La contribution des entreprises partenaires de la Fondation Apprentis d'Auteuil qui permettent à leurs collaborateurs d'effectuer du bénévolat au sein de la fondation s'est poursuivie durant l'exercice 2019 avec 1 654 bénévoles qui ont ainsi contribué à la vie de nos établissements.

La contribution des bénévoles réguliers est valorisée pour un montant de 1,2 M€ charges sociales incluses. Elle est calculée sur la base :

- du Salaire Minimum interprofessionnel de Croissance (SMIC) pour les contributions volontaires aux activités de :
  - Prise en charge éducative (en lien avec les jeunes ou les Familles)
  - Vie des établissements
  - Notoriété et ressources
- du salaire moyen des Français (base ACOOS) pour les contributions volontaires aux activités de :
  - Insertion professionnelle
  - Expertises

La Fondation Apprentis d'Auteuil a également bénéficié en 2019 de 1,0 M€ de mécénat de compétence grâce au soutien de différentes entreprises.

### C8 . RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les trois plus hauts cadres dirigeants de la Fondation Apprentis d'Auteuil sont le président du conseil d'administration, le vice-président et le trésorier.

Ils n'ont perçu aucune rémunération et n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature en 2019.

### C9 . HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires versés aux commissaires aux comptes : les honoraires à mentionner correspondent aux honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice (art. 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008).

DONNÉES EXPRIMÉES EN K€	EXERCICE 2019
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	112
Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes	33
<b>TOTAL DES HONORAIRES</b>	<b>146</b>

# D FONDATIONS ABRITÉES



Les fondations abritées sous égide de la Fondation Apprentis d'Auteuil sont soit en cours de développement soit viennent d'être constituées (création en 2009 pour les plus anciennes).

Le poids relatif de ces fondations dans les produits de la Fondation Apprentis d'Auteuil reste faible.

## POIDS DES FONDATIONS ABRITÉES AU SEIN DE LA FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL

ÉLÉMENTS DU BILAN	2019	2018
Immobilisations	6,4	6,4
Autres créances		
Placements et disponibilités	5,0	4,3
<b>TOTAL BILAN ACTIF</b>	<b>11,4</b>	<b>10,7</b>
Fonds associatifs	7,8	7,6
Fonds dédiés	2,2	2,1
Dettes et produits constatés d'avance	1,4	1,1
<b>TOTAL BILAN PASSIF</b>	<b>11,4</b>	<b>10,7</b>

ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT	2019	2018
Total des produits d'exploitation	2,3	1,7
dont quote-part dotation utilisée virée au résultat	1,3	0,9
Total des charges d'exploitation	2,3	1,9
dont subventions versées	2,2	1,9
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,2</b>
Produits financiers	0,1	0,1
Charges financières		
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Report des ressources non utilisées	0,6	0,8
Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,8	0,7
Impôt sociétés		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		

# E ENGAGEMENTS HORS BILAN



## E1. ENGAGEMENTS DONNÉS

Une promesse d'affectation hypothécaire de 1er rang a été donnée à la Caisse d'Épargne en garantie d'un prêt immobilier. L'encours de l'emprunt au 31 décembre 2019 s'élève à 1,2 M€.

Deux promesses d'inscription hypothécaire (tant en principal qu'en intérêts) ont été données, à première demande pour sûreté des créances détenues par SOLENDI. L'encours des emprunts au 31 décembre 2019 s'élève à 0,3 M€.

Une promesse d'hypothèque, à hauteur de 1,2 M€, a été donnée à la Société Générale pour garantir l'ensemble des engagements de découverts.

Le total des échéances (intérêts et capital) restant à payer aux sociétés HLM se monte à 2,3 M€ dont 2,1 M€ au titre du capital financé sous forme de location par ces organismes.

Une caution solidaire a été apportée à la SCI Archangé au bénéfice de La banque Postale en garantie des emprunts contractés par la SCI Archangé en vue de construire un ensemble immobilier.

Le montant du capital restant dus au 31 décembre 2019 est de 5,4 M€, il correspond au montant versé du capital emprunté pour un montant total de 8,7 M€.

La fondation s'est engagée pour une durée de trente ans, à ce que les actifs, objet de l'apport de l'Association Providence Saint-Nizier continuent à être affectés à une activité d'accueil d'enfants et jeunes en difficulté exercée au sein du diocèse de Lyon.

Une caution solidaire en faveur de l'AFEPT a été donnée à la Société Générale en garantie d'une facilité de caisse de 0,2 M€.

Une lettre d'intention en faveur d'Auteuil océan Indien a été donnée à la Banque Française Commerciale océan Indien en garantie d'une facilité de caisse de 0,1 M€.

## E.2 ENGAGEMENTS REÇUS

La fondation a un montant de 164,5 M€ de legs acceptés par le conseil d'administration (177,5 M€ en 2018).

L'encours des emprunts garantis et/ou dont les annuités sont prises en charge par des conseils départementaux et régionaux ou par des communes s'élève au 31 décembre 2019 à 45,6 M€.

## E3. MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL

Dans le cadre de l'enseignement dispensé auprès des jeunes accueillis, la fondation utilise les services de professeurs, payés par l'Éducation nationale ou par le ministère de l'Agriculture.

En 2019, le montant de ces salaires chargés correspondait à une somme de 27,5 M€, contre 26,7 M€ en 2018.



# F1. MÉTHODE D'ÉLABORATION ET CONTENU DES ACTIVITÉS DIRECTES EN FAVEUR DES JEUNES ET DES FRAIS D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

La fondation a établi le CER sur la base du règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2008-12.

## F.1.1 CONTENU DES RUBRIQUES

### EMPLOIS

#### Contenu des missions sociales

Cinq catégories de missions sociales sont distinguées :

#### • **Soutien aux familles – Petite enfance**

##### **Accompagner les familles dans leur rôle éducatif**

Ce champ comprend les établissements d'accueil des jeunes enfants, les Maisons des familles, les lieux d'accueil parents-enfants (dont la plateforme téléphonique nationale Écoute Info Famille)

NB : le travail avec les familles s'inscrit également dans l'ensemble des établissements de formation et des établissements de protection de l'enfance.

#### • **Lutte contre le décrochage scolaire**

##### **Former les enfants de 6 à 16 ans en prenant en compte les difficultés d'apprentissage de chacun**

Ce champ comprend les établissements de formation initiale de type écoles, collèges dont internats, dispositifs relais (ateliers relais, collèges relais, etc.)

#### • **Insertion/Formation 16-25 ans**

##### **Favoriser l'insertion des 16-25 ans, de la formation jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle**

Ce champ comprend les établissements de type formation professionnelle (lycées professionnels et professionnels agricoles – dont sections d'apprentissage – et internats), centres de formation continue, entreprises d'insertion, dispositifs d'insertion professionnelle et structures d'hébergement (résidences sociales, foyer de jeunes travailleurs (FJT))

#### • **Protection de l'enfance**

##### **Accueillir les enfants confiés par les conseils départementaux ou les juges dans le cadre de mesure de protection**

Ce champ comprend les établissements de type maisons d'enfants à caractère social, centre maternel, services de protection de l'enfance

#### • **Anciens**

##### **Accompagner et suivre les anciens**

#### Contenu des frais de recherche de fonds

• Frais d'appel à la générosité du public (rubrique 2.1) : frais d'appel et de traitement des dons, legs et autres libéralités

• Frais de recherche des autres fonds privés (rubrique 2.2) : charges de collecte de la taxe d'apprentissage, service mécénat et responsables mécénat en région

• Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics (rubrique 2.3)

#### Contenu des frais de fonctionnement

Ils comprennent les frais qui ne sont pas inclus dans les deux rubriques précédentes. Ils correspondent principalement aux charges de la direction générale et des directions fonction-

nelles du siège non lié aux établissements réalisant les missions sociales ainsi qu'aux charges liées aux immeubles de rapport.

Par ailleurs, les rubriques suivantes sont renseignées :

• Les dotations aux provisions (de façon à ne pas enregistrer deux fois un emploi, lorsque la provision est passée et lorsque la charge correspondante est constatée)

• Les engagements à réaliser sur ressources affectées

• La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public minoré par les dotations aux amortissements financées par les mêmes ressources.

### RESSOURCES

#### Contenu des ressources collectées auprès du public

• Dons, legs et donations, capitaux décès, assurances-vie hors legs, droits d'auteur, loyers provenant de legs et donations non encore intégrés

• Portes ouvertes, kermesses, ventes de dons en nature

• Produits des immeubles de rapport

#### Contenu des autres fonds privés

• Mécénat

• Taxe d'apprentissage affectée au fonctionnement, quote-part de la taxe d'apprentissage affectée aux investissements virée au résultat

#### Contenu des subventions et autres concours publics

• Contributions reçues de l'Aide sociale à l'enfance, subventions d'exploitation, quote-part des subventions d'investissements virée au résultat, financements reçus des Centres de Formation d'Apprentis.

#### Contenu des autres produits

Vente de produits finis, participation des familles à l'hébergement et aux repas, avantages en nature du personnel, produits de cession d'éléments d'actif, produits financiers et exceptionnels, etc.

#### Concernant les produits de cession des immeubles de rapport :

• La part du prix de vente correspondant à la valeur brute (ou entrée au bilan) est considérée comme de la générosité publique dans le cas où ils ont été reçus par legs ou donation

• La part restante est incluse dans les autres produits

Dans le cas où l'immeuble aurait été reçu par legs ou donation avant la mise en application du règlement CRC 2008-12, seule la part de la valeur brute non incluse dans le report des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en début d'exercice (T1) est considérée comme de la générosité publique sur l'exercice concerné.

Par ailleurs, les rubriques suivantes sont renseignées :

• Les reprises de provisions (parallèlement aux dotations aux provisions qui sont distinguées dans les emplois)

• Le report des ressources affectées non utilisées dans exercices antérieurs.

#### Contributions volontaires en Nature

La contribution des bénévoles réguliers à l'action de la fondation est répartie de la façon suivante :

• Missions sociales pour 2,0 M€ regroupant les contributions de prise en charge éducative, vie des établissements et insertion professionnelle

- Frais de fonctionnement pour 0,02 M€ représentant les contributions d'expertises
- Frais de recherche de fonds pour 0,09 M€ représentant les contributions de notoriété et ressources

## F1.2 MODE D'ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU

### Détermination des coûts directs

L'affectation principale des coûts selon le type d'emploi de l'unité budgétaire à laquelle ces coûts se rattachent. De ce fait, les coûts directs et indirects des établissements d'activité, des directions territoriales et régionales, des centres financiers interrégionaux, de la direction de l'activité, de la direction pastorale et des activités hors France métropolitaine sont affectés aux missions sociales. Les coûts de la direction de la collecte sont affectés aux frais de recherche de fonds ; ceux de la direction de la communication sont affectés pour partie aux frais de recherche de fonds et pour partie aux frais de fonctionnement. Au sein des directions régionales, les responsables mécénat sont affectés aux frais de recherche de fonds et les chargés de communication sont affectés à 50 % en mission sociale et 50 % en frais de fonctionnement.

### Détermination des coûts indirects

Ils concernent principalement l'affectation des charges des directions fonctionnelles :

- Affectation de 100 % de la rémunération brute chargée du directeur général et de son assistante sur les frais de fonctionnement. Ce montant est majoré de 20 % au titre des charges diverses. Le solde des charges de la direction générale est réparti sur les missions sociales et les charges de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles
- Affectation de 50 % de la rémunération brute chargée des autres membres du CDG et de leur assistante sur les frais de fonctionnement. Ce montant est majoré de 20 % au titre des charges diverses. Le solde est réparti sur les missions sociales et les charges de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles
- Affectation des autres charges des directions fonctionnelles sur les missions sociales au prorata du poids des missions sociales, avant répartition, sur le total des charges des missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

### Affectation des ressources aux emplois

- Dans un premier temps, des affectations directes de ressources et d'emplois sont d'abord effectuées (exemple : les contributions de l'Aide sociale à l'enfance aux missions sociales ou les dons et legs collectés aux frais d'appel à la générosité du public, la valeur nette comptable des immeubles de rapport cédés est financée par les autres produits)
- Dans un second temps, les ressources collectées auprès du public restant à affecter et la variation des fonds dédiés sont affectées en priorité aux missions sociales restant à financer puis, pour leur solde, aux autres emplois restant à financer proportionnellement aux poids respectifs de ceux-ci.

## F1.3 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS FINANÇÉES PAR LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Les investissements financés par la générosité publique sont déterminés par l'axe analytique des financeurs de la fondation et par une répartition sur les investissements réalisés dans les parties

communes à plusieurs établissements.

Le calcul de la part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public, ainsi que le calcul de la neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public, ont été déterminés comme cela est exposé ci-après.

Les immobilisations financières sont constituées principalement :

- de prêts d'honneur et de prêts aux associations affiliées et aux associations liées ;
- de la participation dans le capital des associations affiliées ;
- du placement dans un fonds de capitalisation ;
- de dépôts et cautionnements divers.

Nous avons renseigné, dans le total des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public, le solde des augmentations et diminutions des immobilisations financières financées par la générosité publique.

Dans les emplois des ressources issues de la générosité publique est incluse la totalité des dotations aux amortissements des immobilisations financées par la générosité publique, comme le texte du règlement du CRC en laisse la possibilité, ce même principe étant appliqué pour la neutralisation des dotations aux amortissements. Ce choix permet de donner une vision stable dans le temps de l'emploi des ressources par la fondation.

Tous les investissements ne disposant pas d'un financement public ne sont pas automatiquement financés par la générosité publique du fait que tous les produits hors subventions et autres concours publics financent ces investissements.

Il est appliqué aux investissements ne disposant pas d'un financement public un coefficient pour tenir compte du fait que les investissements hors financements publics ne sont pas uniquement financés par la générosité publique mais également par les autres produits et autres fonds privés.

Ce coefficient est calculé de la manière suivante sur les rubriques (T5 et T5bis) : ressources collectées auprès du public / (ressources collectées auprès du public, autres fonds privés et autres produits).

## F2. AUTRES INFORMATIONS

### F2.1 VENTILATION DES MISSIONS SOCIALES FINANÇÉES PAR LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

(Données exprimées en M€)

MISSION SOCIALE	MONTANT
Soutien aux familles – Petite enfance	1,5
Lutte contre le décrochage scolaire	30,1
Insertion/Formation 16-25 ans	36,4
Protection de l'enfance	22,4
Anciens	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>90,9</b>

### F2.2 VARIATION DES FONDS DÉDIÉS DE LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

(Données exprimées en M€)

Dotations de l'exercice	3,1
Reprises de l'exercice	- 2,7
<b>TOTAL</b>	<b>0,3</b>



**KPMG S.A.**  
**Economie Sociale et Solidaire**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Fondation Apprentis d'Auteuil*  
*Fondation Reconnue d'utilité*  
*publique*

**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019  
Fondation Apprentis d'Auteuil  
Fondation Reconnue d'utilité publique  
40 rue Jean de La Fontaine - 75016 Paris  
*Ce rapport contient 26 pages*  
Référence : ILL-AGE-AN

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.   
Code APE 6820Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG S.A.**  
**Economie Sociale et Solidaire**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Fondation Apprentis d'Auteuil**  
**Fondation Reconnue d'utilité publique**

Siège social : 40 rue Jean de La Fontaine - 75016 Paris

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'administration de la Fondation Apprentis d'Auteuil,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Apprentis d'Auteuil relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6820Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note « F compte d'emploi annuel des ressources » de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur les comptes 2019 du Conseil d'administration arrêté le 26 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 mai 2020

KPMG S.A.

Isabelle  
Le Loroux

Signature  
numérique de  
Isabelle Le Loroux  
Date : 2020.05.26  
09:28:32 +02'00'

Isabelle Le Loroux  
Associée

La confiance peut sauver l'avenir



**Apprentis d'Auteuil**  
**Œuvre d'Église**  
**Fondation reconnue d'utilité publique**

40, rue Jean de La Fontaine  
75781 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 44 14 75 75

**[apprentis-auteuil.org](http://apprentis-auteuil.org)**

